

Plainte contre x

Par **Leslie**, le **24/01/2006** à **22:35**

Début février 2005, j'ai porté plainte à la gendarmerie contre x (pas d'avocat) pour faux et usage de faux. Je n'ai rien reçu de la gendarmerie, du tribunal... Dois-je attendre ou écrire? (si oui à qui dois-je m'adresser? Et ai-je une date limite?). Merci